

Bruxelles, le 11 octobre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GBO

eCare

Le GBO a pris connaissance de la proposition d'eHealth de mettre en place la plate-forme eCare au travers d'une ASBL spécifique.

La création de cette plate-forme est justifiée par l'objectif suivant : *« Un échange électronique de données à caractère personnel relatives à la santé est nécessaire à l'appui de soins permanents et de haute qualité. Ce type d'échanges favorise en effet la continuité des soins et offre des garanties sur le plan de la sécurité du patient. Pour le patient et le prestataire de soins, les échanges électroniques permettent en effet d'éviter bon nombre de charges (notamment la réalisation d'examens inutiles).*

Dans cette optique, la promotion de la coopération et de la communication entre prestataires de soins, individuels et institutionnels, dans le secteur de la santé et du bien-être, concernés par un même patient, un même groupe de patients ou une même pathologie, doit être renforcée. »

L'objectif est d'atteindre la performance des soins grâce au « dossier patient électronique partagé ». A cette fin, *« les acteurs de terrain devront définir le contenu du dossier partagé extra-mural et gérer son évolution. Le contenu de celui-ci s'enrichira progressivement en fonction des projets concrets qui seront implémentés et des groupes-cibles identifiés.*

Dans un souci de coordonner les initiatives du « dossier partagé » intra- et extra-mural sur le plan du contenu, il est proposé de créer au sein de la plate-forme eCare (qui devrait être créée dans les prochains mois) un groupe de pilotage du projet réunissant tous les partenaires concernés (représentants des prestataires de soins, représentants des hôpitaux, organisations de patients, mutualités et pouvoirs publics). »

Le projet de statuts de l'ASBL eCare dans l'état actuel nous semble inacceptable à plus d'un titre :

- eCare définit les catégories de données, les catégories d'intervenants et la hiérarchie des droits d'accès de ces derniers ;
- eCare prévoit un accès à la plate-forme dans une finalité qui s'écarte de celle pour laquelle les données sont collectées : les soins ;
- eCare ne concède que deux voix sur quinze aux Médecins sans possibilité de droit de veto pour les propres données des MG ;
- eCare envisage de confier la gestion de la plate-forme à un tiers non défini. Le GBO propose que ce tiers soit le Cercle des MG qui peut - librement - décider de confier cette responsabilité à Intermed ou de gérer un serveur propre. Il est à noter qu'aucun hôpital n'a accepté de se dessaisir de ses données médicales.

Il est par ailleurs surprenant de lire que des représentants des organisations de patients seraient membres du groupe de pilotage du projet et que parallèlement ils n'auraient aucun siège au sein du Conseil d'Administration de l'ASBL. Le GBO plaide pour que des représentants des patients soient présents au sein des organes décisionnels de l'ASBL eCare.

Le bureau du GBO